

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les personnes en situation de handicap

Le Canada et le monde entier font face à l'impact sans précédent de la pandémie de la COVID-19, qui a eu une incidence profonde sur la vie et la santé des Canadiens en situation de handicap. Dès le début, le Canada s'est engagé à adopter une approche inclusive à l'égard des personnes en situation de handicap en ce qui concerne la réponse à la pandémie et a signé une déclaration à l'appui du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies relativement à l'Inclusion du handicap dans la riposte à la COVID-19.

Tandis que le Canada entame sa phase de rétablissement de la COVID-19, les répercussions à court et à long terme sur les droits de la personne des mesures mises en place pour faire face à la pandémie sont des considérations essentielles pour veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Partout au Canada, les gouvernements ont mis en œuvre diverses mesures spécifiques pour promouvoir et protéger les droits de personnes en situation de handicap pendant cette crise sanitaire. Voici quelques exemples de ces mesures.

Répercussions de la pandémie sur les personnes en situation de handicap

Environ 13 000 personnes ayant un problème de santé de longue durée ou une incapacité ont participé en 2020 à une initiative de collecte de données par approche participative en ligne de Statistique Canada. Parmi les répondants âgés de 15 à 64 ans :

- 36 % des répondants en situation de handicap ont signalé une perte d'emploi temporaire ou permanente en raison de la pandémie.
- 31 % ont signalé une baisse de leur revenu mensuel en raison de la pandémie.
- 61 % des répondants situation de handicap ont indiqué qu'ils avaient de la difficulté à s'acquitter de leurs obligations financières ou à satisfaire leurs besoins essentiels en raison de la pandémie.

Les acteurs de la société civile, les organisations autochtones et certaines commissions des droits de la personne ont fait connaître, dans les médias, auprès de représentants du gouvernement et des Ministres, comme le Forum des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des droits de la personne, leurs points de vue concernant les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les personnes en situation de handicap.

Au début de la pandémie, de nombreuses organisations et commissions des droits de la personne ont demandé aux gouvernements de tenir compte des besoins des personnes en situation de handicap en matière d'accessibilité. Parmi les difficultés qu'il fallait atténuer, mentionnons l'accès aux services et aux fournitures et la prestation de services dans des formats accessibles (p. ex. l'interprétation en langue des signes). Des préoccupations ont aussi été soulevées au sujet des personnes en situation de handicap ou atteintes de conditions préexistantes qui se voyaient refuser des soins de santé vitaux dans une situation de triage pendant la pandémie. Selon ces dires, cette situation découlait d'un climat de stigmatisation, à savoir que certains estiment qu'une vie en situation de handicap est moins digne qu'une vie sans handicap.

Afin de mieux comprendre l'incidence de la pandémie sur les personnes en situation de handicap au Canada, il est utile de mettre en contexte la situation précédant la pandémie. Selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2017 de Statistique Canada¹ :

- Un Canadien sur cinq (soit 6,2 millions de personnes) âgé de 15 ans et plus présentait au moins une incapacité qui limitait ses activités.

¹ La base de sondage de l'ECI 2017 a été établie à partir du questionnaire complet du recensement de 2016. Il s'agit d'une enquête auprès des ménages et, à ce titre, elle exclut les personnes vivant en institution et les personnes vivant dans d'autres logements collectifs, ainsi que les bases des Forces armées canadiennes et les membres des Premières Nations vivant dans les réserves.

- La prévalence des incapacités chez les Canadiens à tendance à augmenter avec l'âge, 13 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans ayant au moins une incapacité, comparativement à 20 % (ou 3,7 millions) des adultes en âge de travailler (âgés de 25 à 64 ans) et à 38 % (ou 2 millions) des aînés de 65 ans et plus.
- Plus de 4 Canadiens avec incapacité sur 10 (43 %) avaient une incapacité plus grave (classée comme ayant une incapacité grave ou très grave), tandis que 57 % des Canadiens avec incapacité avaient une incapacité « plus légère » (classée comme ayant une incapacité légère ou modérée).
- Les femmes (24 %) étaient plus susceptibles d'avoir une incapacité que les hommes (20 %) dans tous les groupes d'âge.
- Les personnes ayant une incapacité plus sévère affichent souvent des taux d'emploi et des niveaux de revenu moins élevés, même si elles occupent un emploi à temps plein toute l'année, ainsi qu'une probabilité supérieure de vivre dans la pauvreté sans égard à l'âge.
- Chez les adultes dans la force de l'âge de travailler (25 à 64 ans), près de 14 % d'entre eux avaient une incapacité liée à douleur. Les incapacités liées à la flexibilité et à la mobilité concernaient 8 % et 7 % respectivement. Toutefois, le troisième type d'incapacité le plus répandu chez les adultes dans la force de l'âge de travailler était celui lié à la santé mentale (près de 8 %). Chez les jeunes (15 à 24 ans), les incapacités liées à la santé mentale (8 %) étaient le type d'incapacité le plus courant, suivies des incapacités liées à l'apprentissage (6 %) et à la douleur (4 %).
- La plupart des Canadiens avec incapacité présentent plus d'un type d'incapacité, 29 % ayant un type d'incapacité, 38 % ayant deux ou trois types d'incapacité, et 33 % en ayant quatre ou plus.
- Les jeunes avec incapacité affichent un risque plus élevé de ne pas fréquenter l'école et de ne pas avoir un emploi, et cette tendance augmente avec la sévérité de l'incapacité.
- Parmi les jeunes avec incapacité qui ne fréquentaient pas l'école et n'avaient pas d'emploi, 87 % avaient une incapacité liée à la santé mentale, une incapacité liée à l'apprentissage, ou les deux.
- Les personnes ayant une incapacité très sévère sont 2,5 fois moins susceptibles d'avoir un emploi que celles ayant une incapacité moins sévère.
- Environ 59 % des adultes dans la force de l'âge de travailler ayant une incapacité occupaient un emploi, comparativement à une proportion d'environ 80 % chez ceux n'ayant pas d'incapacité. Cependant, plus la sévérité de l'incapacité augmente, plus le pourcentage d'emploi diminue : 76 % des personnes ayant une incapacité légère avaient un emploi, comparativement à 31 % des personnes ayant une incapacité très sévère.
- Chez les adultes dans la force de l'âge de travailler, le revenu personnel était fortement lié à la sévérité de l'incapacité. Les personnes n'ayant pas d'incapacité avaient une médiane du revenu personnel après impôts plus élevée (39 000 \$) que celles ayant une incapacité moins sévère (34 300 \$) et que celles ayant une incapacité plus sévère (19 200 \$).
- Près du trois adultes sur dix (28 %) dans la force de l'âge de travailler ayant une incapacité plus sévère se trouvaient sous le seuil de pauvreté officiel du Canada (selon la mesure du panier de consommation), comparativement à 14 % des personnes ayant des incapacités plus légères et à 10 % des personnes sans incapacité.

Centrer la voix des personnes en situation de handicap dans la réponse à la pandémie et la prise de décision

Afin de voir à l'adoption d'une approche inclusive lorsqu'il s'agit de la lutte contre la pandémie et de la prise de décisions en général, le gouvernement du Canada a mis sur pied le Groupe consultatif sur la COVID-19 en matière de personnes en situation de handicap (le Groupe consultatif) en avril 2020, afin d'incorporer la perspective des personnes en situation de handicap sur la réponse d'urgence du gouvernement et de leur impliquer activement. Sa création a été soulignée comme une pratique prometteuse par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme.

Le Groupe consultatif était composé d'experts de l'inclusion du handicap pour fournir des conseils sur les expériences vécues des personnes en situation de handicap pendant la pandémie, sur les questions d'intérêt, les difficultés et les lacunes systémiques qui touchent particulièrement ce groupe de personnes, de même que sur les stratégies et mesures à adopter pour améliorer les choses. En décembre 2020, le Groupe consultatif a présenté à la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap son rapport final sur les principaux domaines visés par son travail. À la suite de ce rapport, la ministre a

renouvelé et élargi son mandat afin de fournir des conseils d'experts sur l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les priorités du gouvernement et sur la mise en œuvre des programmes et des politiques du gouvernement. La ministre a également chargé l'Université de Guelph de déterminer les leçons tirées de la réponse à la pandémie de COVID-19 au Canada en ce qui concerne les personnes en situation de handicap ainsi que les pratiques exemplaires au Canada et à l'étranger en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap pendant la pandémie. Les données recueillies pour les besoins du rapport comprenaient des entrevues et des groupes de discussion avec 24 chefs de file de la communauté des personnes en situation de handicap et 30 personnes en situation de handicap.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a également mis sur pied un groupe de travail sur la COVID-19 en matière des personnes en situation de handicap, qui est chargé de lui offrir des conseils et une orientation quant à la façon dont les personnes en situation de handicap sont touchées par la pandémie.

Le gouvernement du Québec a créé un comité de coordination - Information citoyenne adaptée afin d'identifier les besoins, adresser les enjeux et mettre en œuvre des actions pour tenir compte des réalités des personnes handicapées et adapter le contenu des informations sur la COVID-19 pour les personnes ayant une déficience visuelle, auditive, intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.

Mesures visant à promouvoir et à protéger les droits des personnes en situation de handicap pendant la pandémie de COVID-19

Voici un aperçu de certaines des répercussions de la COVID-19 sur les personnes en situation de handicap au Canada et des exemples de mesures fédérales, provinciales et territoriales prises pour promouvoir et protéger les droits des personnes en situation de handicap durant la pandémie.

Généralités

L'Accord sur la relance sécuritaire, qui représente un investissement de plus de 19 milliards de dollars, répond aux priorités clés convenues par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, qui épauleront notamment les personnes en situation de handicap, en particulier dans certains domaines prioritaires comme le système de soins de santé, le soutien aux populations vulnérables recevant des soins de longue durée, les soins à domicile et les soins palliatifs.

Personnes Autochtones en situation de handicap

La COVID-19 a fait ressortir encore plus qu'auparavant de nombreuses difficultés auxquelles les Autochtones étaient déjà confrontés, en particulier ceux qui vivent dans une région éloignée ou avec un handicap. Conformément aux articles 16 (protection contre l'exploitation, la violence et les abus), 17 (protection de l'intégrité de la personne), 25 (santé) et 28 (niveau de vie suffisant et protection sociale) de la *Convention relative aux droits des personnes handicapées* (CDPH), le gouvernement du Canada travaille avec les collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour appuyer leur intervention immédiate en santé publique et voir à ce qu'elles bénéficient de la latitude nécessaire pour répondre à leurs besoins particuliers. Pour ce faire, il mettra en place des solutions communautaires et cernera les possibilités pour ce qui est d'offrir un soutien à plus long terme.

Mesures

- Le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 760,8 millions de dollars en 2021-22 pour le Fonds de soutien aux communautés autochtones afin d'aider les communautés des Premières nations, des inuits et des nations métisses, ainsi que les organisations autochtones urbaines et hors réserve au service des peuples autochtones, à répondre aux besoins uniques de leurs populations pendant la pandémie de COVID-19. Ce financement a permis de prévenir la propagation du COVID-19, de soutenir les aînés et les membres vulnérables des communautés, de fournir une aide en matière de santé mentale et des services d'intervention d'urgence, de lutter contre l'insécurité alimentaire et de soutenir les enfants.

- Le gouvernement du Canada a également annoncé des fonds supplémentaires pour apporter un soutien essentiel aux familles et collectivités autochtones pendant la crise sanitaire. Ces fonds sont expressément destinés à de nombreux services (p. ex. santé mentale, sécurité alimentaire, transport) qui aideront directement les personnes en situation de handicap autochtones. Le financement comprend : 916,7 millions sur une période de deux ans à l'appui de l'intervention en santé publique mise en œuvre dans les collectivités autochtones pour lutter contre la COVID-19; 270 millions en supplément au Programme d'aide au revenu dans les réserves pour contribuer à répondre à la hausse de la demande à l'égard de ce programme et ainsi aider les personnes et les familles à assumer leurs dépenses essentielles; 44,8 millions sur 5 ans pour construire 12 nouveaux refuges, qui aideront à protéger et à soutenir les femmes et les filles autochtones victimes de violence.

Soutien au revenu

Les personnes en situation de handicap ont connu plus de difficultés financières que les autres groupes de la population pendant la pandémie de COVID-19. Ces difficultés s'expliquent principalement par les frais médicaux, la dépendance à l'égard d'autres options coûteuses après la perte des réseaux de soutien, le transport privé ainsi que l'augmentation des coûts de nettoyage, d'équipement de protection individuelle et de livraison de médicaments et de produits d'épicerie.

Conformément à l'article 28 de la CDPH, le Canada a mis en œuvre un certain nombre de mesures pour sauvegarder et promouvoir la réalisation du droit des personnes en situation de handicap à un niveau de vie adéquat et à la protection sociale dans le contexte de ces nouveaux défis.

Mesures

- Le gouvernement du Canada a accordé un paiement spécial unique non imposable d'un montant maximal de 600 \$, qui a été versé automatiquement aux personnes qui étaient bénéficiaires de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, de rentes d'invalidité du Régime de rentes du Québec, de l'un des programmes de soutien aux personnes en situation de handicap administrés par Anciens Combattants Canada ou qui avaient présenté une demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées au 31 décembre 2020 et y avaient été jugées admissibles au 1^{er} juillet 2020. De plus, les aînés qui étaient admissibles au paiement unique pour les aînés et au paiement unique aux personnes en situation de handicap pouvaient recevoir un montant cumulatif de 600 \$. Afin de veiller à ce que le plus grand nombre possible de personnes admissibles reçoivent un paiement le plus rapidement possible, l'admissibilité confirmée aux programmes existants a été mise à profit pour cibler les personnes ayant une incapacité sévère et prolongée de manière efficace sans qu'il soit nécessaire de présenter une demande, une attestation ou un avis. Un total de 815 millions de dollars a été versé à un peu plus de 1,75 million de personnes en situation de handicap.
- De plus, le gouvernement du Canada a instauré un paiement unique non imposable de 300 \$ pour les aînés admissibles à la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV), ainsi qu'un paiement supplémentaire non imposable de 200 \$ pour les aînés admissibles au Supplément de revenu garanti (SRG). Cette mesure a permis aux aînés à faible revenu qui touchent la pension de la SV et le SRG de recevoir un total de 500 \$. Les bénéficiaires de l'Allocation ont également reçu 500 \$. Cet investissement de 2,5 milliards de dollars en soutien financier a été réalisé pour aider les aînés canadiens à faire face à l'augmentation des coûts attribuable à la pandémie de COVID-19. Ce paiement a été versé à 6,7 millions d'aînés au cours de la semaine du 6 juillet 2020.
- Le gouvernement du Canada a fourni une aide supplémentaire aux particuliers et aux familles à revenu faible et modeste en versant un paiement ponctuel supplémentaire par l'intermédiaire du crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée, ce qui a permis de verser 5,5 milliards de dollars en soutien. Étant donné que les personnes en situation de handicap ont tendance à avoir un revenu plus faible que les autres Canadiens, on s'attendait à ce qu'un nombre important de personnes en situation de handicap bénéficient de cette mesure.

- En outre, les Canadiens en situation de handicap ont bénéficié de la Prestation canadienne d'urgence (PCU), instaurée par le gouvernement du Canada qui prévoyait un montant hebdomadaire de 500 \$ pendant une période maximale de 28 semaines pour soutenir les travailleurs qu'ont perdu leur revenu à la suite de la pandémie de COVID-19. Le gouvernement a également permis aux travailleurs d'avoir un revenu pouvant atteindre 1 000 \$ par mois tout en recevant la PCU. Le programme a été en vigueur de le 15 mars jusqu'à le 3 octobre 2020. À compter du 27 septembre 2020, le gouvernement a mis en place une série de trois nouvelles prestations pour fournir un soutien du revenu aux Canadiens dont les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier jusqu'au 7 mai 2022 : la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE) et la Prestation canadienne de la relance économique pour proche aidants (PCREPA). La Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) était aussi en vigueur du 27 septembre 2020 au 23 octobre 2021.
- À l'aide des données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017 et du programme de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) de 2020, parmi les 2,6 millions de travailleurs canadiens ayant une incapacité qui avaient des revenus d'au moins 5 000 \$ en 2019 (l'une des conditions d'admissibilité au programme PCU), 35 % ont reçu des paiements de la PCU au cours de la période du 15 mars au 26 septembre 2020. De même, 33 % des travailleurs n'ayant aucune incapacité ont reçu des paiements de la PCU au cours de la même période. Le pourcentage de travailleurs ayant une incapacité qui ont reçu des paiements de la PCU variait selon le type d'incapacité. Environ les deux cinquièmes des travailleurs ayant une incapacité cognitive (41 %), physique (40 %) ou liée à la santé mentale (38 %) ont reçu des paiements de la PCU. De plus, 36 % des travailleurs ayant une incapacité liée à la douleur et 33 % des travailleurs ayant une incapacité sensorielle ont reçu des paiements de la PCU. Les travailleurs ayant une incapacité plus sévère étaient plus susceptibles de recevoir des paiements de la PCU (40 %) que ceux ayant une incapacité moins sévère (33 %). En outre, les travailleurs ayant de multiples types d'incapacité étaient plus susceptibles de recevoir des paiements de la PCU que ceux n'ayant qu'un seul type d'invalidité.
- La PCRE, qui était disponible jusqu'au 23 octobre 2021, a fourni un soutien du revenu pour un maximum de 54 semaines aux personnes qui n'étaient pas admissibles à l'assurance-emploi et à ceux qui soit avaient cessé de travailler ou avaient vu leur revenu d'emploi ou de travail pour leur compte diminuer d'au moins 50 % pour des raisons liées à la COVID-19.
- La PCMRE et la PCREPA demeurent accessibles aux Canadiens jusqu'au 7 mai 2022. La PCMRE offre jusqu'à 46 semaines de soutien du revenu temporaire aux personnes incapables de travailler parce qu'elles sont malades, qu'elles doivent s'isoler ou qu'elles sont plus susceptibles d'attraper la COVID-19. La PCREPA offre un soutien du revenu temporaire d'une durée maximale de 44 semaines aux personnes incapables de travailler parce qu'elles doivent fournir des soins à un enfant de moins de 12 ans ou à un membre de leur famille qui a besoin de soins supervisés suivant la fermeture d'écoles et d'autres établissements de soins en raison de la COVID-19.
- Le gouvernement du Canada a versé 627 795 \$ à environ 300 athlètes paralympiques (athlètes ayant un handicap) dans le cadre du Fonds d'urgence pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport. Ces fonds ont été octroyés pour alléger certaines des pressions financières associées à la préparation et à la participation à des compétitions de niveau international et pour aider les athlètes canadiens de haut niveau à combiner leur sport et leur parcours universitaire ou professionnel tout en s'entraînant avec intensité en vue de réaliser des performances de calibre international.
- Le gouvernement de la Colombie-Britannique a fourni un supplément temporaire de 300 \$ lié à la pandémie de COVID-19 d'avril à décembre 2020 pour les clients de l'aide aux personnes en situation de handicap ou de l'aide au revenu qui n'étaient pas admissibles aux programmes fédéraux de soutien d'urgence. Ce supplément a été créé pour aider à atténuer l'incidence disproportionnée de la pandémie sur les familles et les personnes à faible revenu qui reçoivent des prestations d'invalidité ou de l'aide au revenu. De janvier à mars 2021, ce supplément temporaire a été remplacé par le Supplément de relance économique de 150 \$ de la Colombie-Britannique.

- Le gouvernement du Manitoba a annoncé un investissement de 4,6 millions de dollars pour aider les Manitobains en situation de handicap à faible revenu pendant la pandémie de COVID-19. Dans le cadre du nouveau programme de soutien économique aux personnes en situation de handicap, tous les Manitobains qui avaient reçu des prestations de l'aide à l'emploi et au revenu à titre de personnes en situation de handicap étaient admissibles à un paiement non imposable ponctuel de 200 \$. Ce paiement n'avait aucune incidence sur les autres prestations reçues. En outre, le Manitoba a fourni une aide financière directe de 45 millions de dollars aux personnes âgées de la province dans le contexte de la pandémie de COVID-19 au moyen d'un nouveau crédit remboursable pour le soutien financier des aînés, permettant ainsi de verser à chaque Manitobain de 65 ans et plus un crédit d'impôt remboursable ponctuel de 200 \$.
- Pour aider les organismes de prestation de services et leurs employés qui viennent en aide aux Manitobains vulnérables, y compris les personnes en situation de handicap, la province a mis en place le Programme de soutien salarial pour les fournisseurs de soins, d'une valeur de 35 millions de dollars, qui offrait un supplément de salaire de 5 \$ l'heure aux travailleurs de première ligne.
- De plus, le gouvernement du Manitoba a instauré la prestation de soutien à la dotation en personnel en cas de pandémie, d'une valeur de 10 millions de dollars, à l'intention des travailleurs des services directs dans les secteurs des personnes en situation de handicap adultes, des services de garde d'enfants et de la protection de l'enfance. Pour soutenir davantage la main-d'œuvre du secteur des personnes en situation de handicap adultes, le gouvernement du Manitoba a lancé l'initiative de recrutement et de formation rapides, qui offre une formation d'orientation simplifiée aux travailleurs potentiels du secteur.
- Le gouvernement du Manitoba a également donné la priorité à la vaccination des adultes et des enfants vulnérables et des travailleurs des services directs, et a veillé à ce que les enfants en situation de handicap puissent assister aux cours en personne pendant les périodes d'apprentissage à distance.
- Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a établi le Fonds pour les situations spéciales (COVID-19) de 1 million de dollars pour verser jusqu'à 1 000 \$ aux résidents qui avaient subi une perte de revenu importante en raison de la COVID-19 sans pour autant être admissibles à une autre aide financière fédérale ou provinciale. Ce financement visait à répondre à des besoins uniques qui n'étaient pas nécessairement visés par les programmes annoncés précédemment.
- Au Yukon, les familles qui reçoivent des services aux personnes en situation de handicap étaient admissibles à un financement supplémentaire offert par le gouvernement territorial. Ces familles pouvaient ainsi recevoir de 250 \$ à 400 \$ par mois pour payer les frais associés aux mesures de soutien pendant la pandémie, notamment les soins de relève, la garde d'enfants, l'entretien ménager, l'équipement spécialisé ou d'autres fournitures.
- Le gouvernement de l'Ontario a annoncé un financement important au début de 2021 à l'appui de la Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19. Les paiements pour les enfants ayant des besoins spéciaux ont augmenté afin de compenser les coûts d'apprentissage supplémentaires.

Soins de santé et services

Les personnes en situation de handicap ont été touchées de manière disproportionnée par la crise de santé publique de COVID-19. Pour certaines personnes en situation de handicap, des conditions médicales sous-jacentes les exposent à un risque accru de complications graves liées au COVID-19. Pour d'autres, les mesures de confinement présentaient un obstacle à l'accès aux services de soins de santé ordinaires qui n'étaient pas en lien avec la COVID-19 (p. ex. : ergothérapie, services de santé mentale, entretien et réparation des appareils d'aide). L'élaboration de protocoles de triage sans tenir compte de la perspective d'inclusion des personnes en situation de handicap représentait une préoccupation importante, car cela pouvait mettre en danger la vie de ces personnes si elles entraient dans le système de soins de santé en raison de la COVID-19.

La ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées et la ministre de la Santé ont fait part aux ministres provinciaux et territoriaux de la Santé et des Personnes handicapées

des préoccupations soulevées par les organismes œuvrant auprès des personnes en situation de handicap au sujet du triage des services de soins de santé et d'autres questions liées aux soins de santé. Le Groupe consultatif sur la COVID-19 en matière des personnes en situation de handicap a joué un rôle clé en fournissant des conseils sur l'orientation donnée par l'Agence de la santé publique du Canada concernant la COVID-19 et les personnes en situation de handicap, ainsi que sur le Cadre d'éthique en santé publique, intitulé Guide pour la réponse à la pandémie de COVID-19 au Canada. La section sur les valeurs et les principes éthiques reconnaît les droits de la personne de toutes les personnes, quelle que soit leur condition humaine, y compris les personnes en situation de handicap.

Dès le début de la pandémie, le Gouvernement s'est efforcé de faire en sorte que les intérêts et les besoins des personnes en situation de handicap soient pris en compte dans ses décisions et mesures prises en réponse à la COVID-19. Il s'agissait notamment de prendre en considération les questions de handicap lors de la prise de décisions et de consulter les associations nationales de personnes en situation de handicap et d'autres parties intéressées. Conformément aux recommandations du Groupe consultatif sur la COVID-19 en matière des personnes en situation de handicap, une perspective intersectionnelle et interhandicaps a également été appliquée aux décisions qui pourraient avoir une incidence sur les personnes en situation de handicap.

Les gouvernements de partout au Canada ont travaillé tout au long de la pandémie pour répondre à certaines de ces préoccupations et de ces défis et pour promouvoir et protéger les droits des personnes en situation de handicap, y compris en vertu de l'article 25 (santé).

Mesures

- Le gouvernement de la Colombie-Britannique a investi 16 millions de dollars pour financer de nouveaux lits de traitement et de rétablissement, et pour soutenir les services perturbés par la COVID-19. Plus précisément, cette somme, versée par l'entremise de l'Association canadienne pour la santé mentale, servira à offrir des subventions communautaires en consultation avec le ministère de la Santé mentale et de la Toxicomanie et les autorités sanitaires, en accordant la priorité éaux communautés mal servies.
- Le gouvernement de l'Alberta a annoncé un financement de plus de 261 millions de dollars aux exploitants d'établissements de soins continus sur contrat (soins de longue durée et logements supervisés désignés) afin d'aider les résidents et le personnel des soins de longue durée, des résidences pour personnes semi-autonomes et des résidences pour personnes âgées. Ce financement s'ajoutait aux fonds accordés aux exploitants d'établissements de soins continus du secteur public par l'intermédiaire de *l'Alberta Health Services* et de *Covenant Health*. Ce financement a aidé ces établissements à parer à l'augmentation des coûts pendant la pandémie. Il a également contribué à appuyer l'augmentation du nombre de préposés en soins de santé grâce à un supplément de salaire horaire de 2 \$ et à près de 1 000 postes rémunérés d'étudiants stagiaires travaillant comme préposés. Un financement supplémentaire de 68,5 millions de dollars a été accordé pour protéger le personnel et les Albertains vulnérables contre la COVID-19 dans les logements avec services de soutien autorisés, les maisons de soins palliatifs en milieu communautaire, les établissements de traitement de la toxicomanie et de la santé mentale en milieu résidentiel et les soins à domicile.
- En 2020, le gouvernement de l'Alberta a alloué un investissement unique de 53,4 millions de dollars pour élargir les mesures de soutien en ligne et en personne en matière de toxicomanie et de santé mentale. Un élément clé de cet investissement était une subvention dans le cadre du *Mental Health and Addiction COVID-19 Community Funding*. Les bénéficiaires de subventions comprennent des projets offrant du soutien et des services aux personnes en situation de handicap et aux Albertains de plus de 65 ans, qui vivent souvent avec un handicap.
- Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a annoncé un service d'évaluation lié à la COVID-19 pour les personnes sourdes et malentendantes et celles qui ne peuvent pas communiquer verbalement. La nouvelle ligne de messages textes et le nouveau service vidéo sont exclusivement destinés aux personnes sourdes et malentendantes ou aux personnes ayant des difficultés de communication qui les empêchent de parler à un membre du personnel infirmier.

- Le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de 750 M\$ durant les cinq prochaines années afin d'intensifier l'offre de services de soutien à domicile (SAD). Ce financement permettra de couvrir davantage les besoins en SAD, notamment en intensifiant les services pour toutes les clientèles : les personnes âgées, les personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, les personnes présentant des maladies chroniques et les personnes requérant des soins palliatifs et de fin de vie à domicile. Ce montant servira également à combler des besoins en SAD de courte durée, par exemple en post-hospitalisation. De cet investissement de 150 M\$ par année, s'ajoute 380 M\$, déjà investi au cours des dernières années, pour un investissement global récurrent de 530 M\$.

Services sociaux et communautaires

Les personnes en situation de handicap et les aînés étaient plus susceptibles de voir diminuer l'accès à des services de soutien essentiels en raison de leur isolement ou quarantaine. Cette situation a créé un plus grand besoin d'aide de la part d'organismes communautaires. Dans ce contexte, le Canada a mis en œuvre un certain nombre de mesures pour permettre aux personnes en situation de handicap de vivre de façon autonome (article 9), et pour promouvoir et protéger le droit des personnes en situation de handicap de vivre dans la communauté (article 19).

Mesures

- Le gouvernement du Canada a offert un financement supplémentaire aux organismes de bienfaisance et aux organismes sans but lucratif à l'aide du Fonds d'urgence pour l'appui communautaire. Ce financement a permis de répondre directement aux besoins cernés par la communauté des personnes en situation de handicap et de veiller à ce que les organismes communautaires appuient cette communauté et les autres populations vulnérables grâce à divers services, notamment : livraison à domicile de produits d'épicerie et de médicaments par des bénévoles; services de transport (p. ex. accompagnement ou conduite d'un aîné ou d'une personne en situation de handicap à un rendez-vous); lignes d'aide qui donnent de l'information et du soutien et qui facilitent l'accès aux prestations du gouvernement; formations, fournitures et autres mesures de soutien nécessaires pour que les bénévoles puissent continuer d'aider pendant la pandémie; remplacement des contacts en personne, des rencontres individuelles et des rassemblements par le contact virtuel (appels téléphoniques, messages textes, téléconférences ou plateformes Web).
- Le Fonds d'urgence du Canada pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport a fourni 3,8 millions de dollars supplémentaires aux organismes nationaux de sport et aux organismes de services multisports du Canada afin d'assurer le maintien de la prestation de programmes et de services aux athlètes ayant un handicap pendant la pandémie.
- Le Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille d'Anciens Combattants Canada offre 15 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour la réalisation de projets communautaires partout au Canada visant à soutenir les anciens combattants pendant la période de rétablissement qui suit l'épisode COVID-19. Ces projets portent notamment sur l'itinérance, l'emploi, le recyclage, les problèmes de santé, les femmes et les vétérans LGBTQ2. À ce jour, 36 projets ont été annoncés, pour un financement total de 11,3 millions de dollars.
- Dans le cadre d'un programme à frais partagés avec le gouvernement fédéral, le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis sur pied la prime temporaire liée à la pandémie afin d'aider les personnes qui travaillent en première ligne dans le système de soins de santé, les services sociaux et les services correctionnels de la Colombie-Britannique. Les employeurs des secteurs et milieux de travail admissibles ont été invités à présenter des demandes au nom d'employés qui ont continué d'offrir des services essentiels en personne aux populations vulnérables et aux victimes de violence pendant une période de 16 semaines commençant le 15 mars 2020.
- Le gouvernement de la Colombie-Britannique a établi et administré le COVID-19 *Victime Service and Violence Against Women Support Fund* afin de contribuer aux coûts supplémentaires des fournisseurs de services contractuels (p. ex. dotation supplémentaire, technologie à l'appui de la prestation de services à distance, équipement de protection individuelle et contrôles techniques comme les barrières en plexiglas)

directement liés à la prestation continue des services essentiels pendant la pandémie de COVID-19. Un financement supplémentaire a également été accordé à *VictimLinkBC* (un service téléphonique, de courriel et de texto multilingue et confidentiel accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans l'ensemble de la Colombie-Britannique et du Yukon, offrant des services d'information et d'aiguillage à toutes les victimes d'actes criminels ainsi qu'un soutien immédiat en cas de crise aux victimes de violence familiale et sexuelle) pour permettre un service de messagerie texte et soutenir sa fonctionnalité afin d'améliorer l'accessibilité pour toutes les victimes de la criminalité, plus particulièrement les victimes de violences familiales et sexuelles.

- La pandémie de COVID-19 a amplifié le risque pour les personnes atteintes de maladies mentales et de dépendances, notamment le jeu compulsif, en raison de l'isolement social et du stress ainsi que de la perturbation des services de prévention et de traitement. Les fermetures de casino ont fait en sorte que les gens jouaient de plus en plus en ligne à la maison, où il y avait un risque élevé de jeu compulsif en raison de l'isolement, du manque de surveillance et de l'absence de mesures de prévention normalement disponibles dans les casinos. En outre, les gens jouent de façon plus compulsive lorsqu'ils éprouvent des difficultés financières, lesquelles se sont accrues pour bon nombre de personnes pendant la pandémie. En Colombie-Britannique, Gambling Support BC a adapté la façon d'offrir ses programmes en augmentant sa capacité de consultation téléphonique et virtuelle, en renforçant sa présence sur les médias sociaux et la publicité de fournisseurs de services contractuels, notamment BC211, une société sans but lucratif qui relie les gens aux services. Cette adaptation a permis de promouvoir la disponibilité des services de Gambling Support BC, de veiller à ce que les demandes de renseignements soient converties pour favoriser le contact et d'aider les personnes qui vivent des problèmes de jeux à accéder aux services à distance.
- En Alberta, le Conseil des premiers ministres sur les organismes de bienfaisance et la société civile conseille le gouvernement de l'Alberta dans sa réponse face à la COVID-19 et sur la façon d'aider les organisations de la société civile à se remettre des répercussions de la COVID-19, renforçant ainsi les capacités futures pour soutenir les Albertains vulnérables.
- Le gouvernement de l'Alberta a également lancé un programme de jumelage de dons de bienfaisance qui a alloué 2 millions de dollars pour jumeler des dons à des organismes de bienfaisance et à des organismes sans but lucratif de l'Alberta dans le cadre de campagnes de collecte de fonds liés à la COVID-19. Le programme s'est déroulé du 15 avril au 31 mai 2020 et comprenait plusieurs organismes partenaires qui appuient la prestation de services aux Albertains vulnérables.
- Le gouvernement de la Saskatchewan a créé la *Social Services Pandemic Response* afin d'aider les citoyens vulnérables et les organismes qui leur offrent des services. Plus précisément, il s'agit de fournir un financement supplémentaire aux refuges d'urgence et de modifier les modèles de prestation de services pour répondre aux pressions sur la capacité qu'entraînent l'éloignement physique et la nécessité pour les clients de s'isoler.
- Le gouvernement du Manitoba a lancé un outil en ligne pour mettre les bénévoles en rapport avec les personnes ayant besoin d'aide. Cette initiative permet de jumeler de façon sécuritaire les bénévoles et les services de soutien communautaire pour les Manitobains les plus vulnérables, notamment les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les personnes à risque élevé de contracter la COVID-19. Parmi les mesures de soutien, il y a les besoins en biens et services, comme les produits d'épicerie, les médicaments et divers autres articles essentiels.
- Le gouvernement de l'Ontario a élaboré son Plan d'action COVID-19 : protection des Ontariens vulnérables a été mis au point pour aider les personnes qui vivent ou travaillent dans des milieux résidentiels à demeurer en sécurité et pour prévenir la propagation du virus. Des modifications ont également été apportées au programme Passeport pour aider les personnes ayant une déficience développementale; le programme a été élargi pour favoriser la participation à la vie communautaire des adultes ayant une déficience développementale, et ce, en versant des fonds pour assumer les frais de loisirs, d'exercice et de réalisation du programme même pendant la pandémie. En outre, les personnes en situation de handicap dans le besoin, comme celles qui vivent dans des logements avec services de soutien ou sous la

responsabilité de programmes communautaires d'aide à la vie autonome, pourraient se voir offrir ou subventionner la livraison des repas, de médicaments et d'autres produits de première nécessité.

- Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a appuyé le Fonds de la compassion de l'Atlantique de Centraide pour fournir du financement non seulement aux organismes communautaires qui appuient les initiatives liées à la COVID-19, mais aussi aux organismes de bienfaisance enregistrés qui offrent des services aux personnes marginalisées. Le Fonds appuie la préparation aux situations d'urgence et le soutien aux populations vulnérables. Il répond également à plusieurs besoins en ce qui a trait, notamment, à la nourriture, au transport, aux médicaments de même qu'aux mesures de soutien social ou de soutien en santé mentale.
- Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a versé 300 000 \$ en financement pour lancer le nouveau programme *Students Supporting Communities*. Ce programme offre aux organismes des subventions pour embaucher des étudiants afin d'aider les aînés et d'autres groupes vulnérables souffrant d'isolement social pendant la pandémie de COVID-19.

Logement

Même s'il y a peu de données à cet égard, on sait que les personnes en situation de handicap et les personnes atteintes de maladies chroniques (en particulier de problèmes de santé mentale) sont, généralement, surreprésentées dans la population de personnes itinérantes ou à risques de le devenir. Certaines recherches donnent à penser que les personnes en situation de handicap sont plus à risque d'être en situation d'itinérance cachée et constituent donc un groupe particulièrement à risque pendant la crise sanitaire. Compte tenu de ce fait, les gouvernements du Canada ont mis en œuvre un certain nombre de mesures visant à promouvoir et à protéger le droit des personnes en situation de handicap à un niveau de vie adéquat pour elles-mêmes et leur famille, y compris en matière de logement (article 28).

Mesures

- Par l'entremise de sa Stratégie nationale sur le logement, le gouvernement du Canada a continué d'appuyer les personnes en situation d'itinérance ou de précarité du logement pendant la pandémie de COVID-19.
- Dans le cadre de *Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance*, le gouvernement du Canada a investi près de 700 millions de dollars en financement supplémentaire pour soutenir la réponse du secteur à la COVID-19, ainsi que les efforts de prévention des flux d'entrée dans l'itinérance. En outre, des assouplissements du programme ont été temporairement introduits pour permettre aux communautés d'utiliser le financement de *Vers un chez-soi* pour les dépenses de santé et les frais médicaux. En outre, le gouvernement du Canada a annoncé un montant supplémentaire de 567,2 millions de dollars sur deux ans pour le programme *Vers un chez-soi* afin d'aider les collectivités à étendre leur réponse à la COVID-19, à réduire les flux d'entrée dans l'itinérance grâce à des efforts de prévention et à augmenter les sorties de l'itinérance vers le logement, notamment en trouvant des options permanentes pour les personnes logées temporairement. Les investissements de *Vers un chez-soi* renforcent le travail des communautés pour développer des approches coordonnées et fondées sur des données pour lutter contre le sans-abrisme au niveau local.
- En outre, en 2020, l'initiative pour la création rapide de logements a été lancée, fournissant un milliard de dollars pour répondre rapidement aux besoins urgents en matière de logement des Canadiens vulnérables, notamment les personnes en situation de handicap, en réponse à la pandémie de COVID-19. L'initiative a été élargie en 2021 avec 1,5 milliard de dollars supplémentaires et l'initiative pour la création rapide de logements devrait permettre de créer plus de 10 000 nouvelles unités de logement en deux ans.
- Le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis sur pied le groupe de travail sur la population vulnérable. Il a pour mandat de cerner les problèmes immédiats auxquels font face les personnes vivant dans la rue ou dans un campement, les résidents des refuges, les locataires d'une chambre individuelle privée et les locataires dans des logements sociaux ou supervisés, et de donner suite à ces besoins.

- Le gouvernement du Manitoba a annoncé qu'il investirait 468 000 \$ pour aider les Manitobains vulnérables qui dépendent des services sociaux depuis le début de la pandémie. Le financement sera octroyé aux unités d'isolement destinées aux Manitobains en situation d'itinérance atteints de la COVID-19. Ce financement s'ajoute au montant de plus de 1,6 million de dollars que le gouvernement du Manitoba avait déjà versé pour mener ce projet à bien.
- Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a mis en œuvre des changements qui rendront les plans de remboursement accessibles aux locataires, y compris les personnes en situation de handicap, qui n'ont pas respecté les paiements en raison de la COVID-19. Si le locataire a subi une perte d'emploi ou une baisse importante de revenu en raison de la pandémie, le programme lui permettra de rembourser les arriérés de loyer accumulés du 18 mars 2020 au 31 janvier 2021 dans le cadre d'un plan régulier et établi. En outre, le gouvernement a annoncé que plus de 130 unités auparavant utilisées pour l'isolement des personnes sans-abri seront transformées en logements sociaux après la pandémie.
- Le gouvernement de l'Ontario, a 47 gestionnaires de services responsables de la prestation de services d'aide et de soutien en matière de logement pour les personnes dans le besoin, y compris celles qui sont en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Les gestionnaires de services locaux aident les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir dans le cadre de l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (IPIC). L'IPIC offre un financement souple qui permet aux gestionnaires de services de répondre à un large éventail de besoins en matière de logement, y compris les services d'urgence pour les personnes et les familles qui sont sans abri et l'aide nécessaire pour qu'elles trouvent un logement et le conservent. Le financement de l'IPIC est passé de 323,7 millions de dollars en 2019-2020 à 338,7 millions de dollars en 2020-2021. Dans le cadre de la réponse du gouvernement à la pandémie, le taux légal d'augmentation des loyers pour 2021 a été établi à 0 % pour geler et stabiliser les loyers de la majorité des ménages locatifs. Le taux légal d'augmentation des loyers pour 2022 est établi à 1,2 %.

Éducation

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière les lacunes, les fragilités, les risques et les inégalités des systèmes d'éducation pour l'éducation des élèves et étudiants en situation de handicap du Canada. Ils sont confrontés à des obstacles liés à l'absence de l'équipement requis, à l'accès à Internet, au matériel accessible et au soutien nécessaire pour leur permettre de suivre les programmes scolaires maintenant en ligne en raison de la pandémie. Par conséquent, de nombreux élèves et étudiants en situation de handicap ont vu leur éducation interrompue, en particulier ceux ayant une déficience intellectuelle. Toutefois, la pandémie a également rendu l'éducation plus accessible pour certaines personnes à mobilité réduite.

Le Canada a donc mis en œuvre un certain nombre de mesures pour promouvoir et protéger le droit à l'éducation (article 24) des personnes en situation de handicap :

Mesures

- Le gouvernement du Canada a fourni un soutien financier d'urgence de mai à août 2020, aux étudiants de niveau postsecondaire, y compris les étudiants en situation de handicap et les nouveaux diplômés incapables de travailler ou de se trouver un emploi pour des raisons liées à la COVID-19. Les étudiants admissibles ont reçu 1 250 \$ par mois, et 750 \$ de plus par mois s'ils avaient des personnes à charge ou une invalidité, pour un maximum de 2 000 \$ par mois. En date du 18 mars 2021, plus de 122 000 demandeurs uniques ont reçu la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE) bonifiée pour ceux ayant des personnes à charge ou un handicap, ce qui représente 17 % des 709 000 étudiants bénéficiaires de la PCUE.
- Le gouvernement de la Colombie-Britannique a travaillé avec des spécialistes en éducation inclusive à l'élaboration d'une série de vidéos bihebdomadaires pour soutenir les enfants aux habiletés variées. Chaque semaine, le personnel ministériel a rencontré des organismes d'éducation inclusive pour discuter des difficultés auxquelles les familles étaient confrontées et trouver des solutions. En outre, le gouvernement

provincial a offert de nouvelles mesures de soutien aux étudiants de niveau postsecondaire, y compris un plus grand nombre de ressources en ligne et un financement accru pour aider les étudiants en situation de handicap; entre autres, il a versé un montant de 1,5 million de dollars devant être distribué en parts égales entre 20 établissements postsecondaires publics afin de renforcer les mesures de soutien destinées aux étudiants ayant une déficience cognitive, mentale ou physique.

- L'Alberta Human Rights Commission a appuyé la stratégie de réinsertion des personnes en situation de handicap, une initiative de collaboration de l'Alberta Ability Network, à laquelle prenaient part des intervenants communautaires et gouvernementaux pour régler les défis de réinsertion posés par la pandémie de COVID-19 aux personnes en situation de handicap.
- Le gouvernement du Québec a accordé aux écoles plus de 38 millions de dollars pour mieux soutenir les élèves dans leurs apprentissages et leur engagement scolaires en contexte COVID. De plus, la bonification de 20 millions de dollars de la mesure Seuil minimal de services pour les écoles a permis l'ajout d'intervenants et l'augmentation des heures de services éducatifs complémentaires pour tous les élèves, incluant les élèves en situation de handicap. Cette somme a également permis d'embaucher des éducateurs et enseignants spécialisés afin d'aider à offrir aux élèves un apprentissage adéquat.

Emploi

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, les travailleurs de partout au pays rencontrent de nouvelles difficultés, en particulier ceux qui vivent avec un handicap. Conformément à l'article 27 de la CDPH (travail et emploi), les gouvernements au Canada collaborent pour soutenir les travailleurs en situation de handicap et les aider à atténuer les problèmes supplémentaires auxquels ils sont confrontés.

Mesures

- En 2020, le gouvernement du Canada a annoncé son tout premier Plan pour l'inclusion des personnes en situation de handicap afin d'améliorer l'inclusion économique et la qualité de vie des personnes en situation de handicap. Dans le cadre du Plan pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, le gouvernement du Canada présente une stratégie d'emploi pour les Canadiens en situation de handicap. La stratégie d'emploi examinera de façon holistique et intersectionnelle les obstacles de longue date auxquels les personnes en situation de handicap sont confrontées sur le marché du travail et dans le milieu de travail et mettra en place une série de mesures de soutien pour les personnes en situation de handicap et les employeurs.
- En 2020-2021, le Canada a investi 15 millions de dollars supplémentaires dans le Fonds d'opportunités pour faire face aux défis immédiats de la pandémie de COVID-19. Certaines des activités soutenues comprenaient l'élargissement des possibilités de formation en ligne, la mise en relation des personnes en situation de handicap et des employeurs, la formation pour les emplois en demande et les subventions salariales. En 2020, le gouvernement du Canada a annoncé un nouveau financement de 65 millions de dollars pour renforcer les soutiens à la formation pour les personnes les plus durement touchées par la pandémie, et dans le cadre de son engagement plus large à développer une stratégie d'emploi pour les Canadiens en situation de handicap.
- En 2021, le gouvernement du Canada a investi un montant supplémentaire de 1,5 milliard de dollars dans de mesures de soutien à la formation et à l'emploi pour le Canadien le plus éloigné du marché du travail par le biais des ententes sur le développement de la main-d'œuvre afin d'aider les provinces et territoires dans leurs réponses à la COVID-19. Parmi ces fonds supplémentaires, 410 millions de dollars ont été consacrés aux personnes en situation de handicap. Cet investissement a aidé les Canadiens des groupes sous-représentés et ceux des secteurs les plus touchés par la pandémie à avoir rapidement accès à des mesures de soutien pour réintégrer le marché du travail et conserver leur emploi. Les mesures de soutien pouvaient notamment se rapporter à la formation axée sur les compétences, à la formation en cours d'emploi, à la formation parrainée par l'employeur, à l'aide financière et aux prestations, au counseling et aux services d'emploi de même qu'aux possibilités d'emploi. Ce financement s'ajoute aux près de

3,4 milliards de dollars déjà alloués au soutien des personnes et des employeurs dans le cadre des Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) et des ententes sur le développement de la main-d'œuvre, collectivement appelées ententes de transfert sur le marché du travail avec les provinces et les territoires en 2020-21.

- En Colombie-Britannique, des organismes sans but lucratif ont été en mesure de présenter une demande au titre de la *Work Experience Opportunities Grant* dans le but d'offrir des stages en milieu de travail aux personnes en situation de handicap ou confrontées à de multiples obstacles à l'emploi. En outre, 10 millions de dollars du plan de relance économique de la Colombie-Britannique intitulé « *StrongerBC* » ont été versés aux organismes sans but lucratif provinciaux admissibles et aux organismes de bienfaisance enregistrés au niveau fédéral. Grâce à ce montant, ces organismes offrent des possibilités d'expérience de travail de 12 semaines aux personnes en situation de handicap qui font face à de nombreux obstacles et qui sont admissibles aux prestations d'invalidité de la province et du gouvernement du Canada. Les subventions comprennent une allocation pour les participants et aideront les Britanno-Colombiens d'acquérir l'expérience de travail nécessaire à l'obtention d'un emploi à long terme.
- Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a lancé le Fonds d'intégration à la main-d'œuvre en période de pandémie. Le Fonds appuie les projets novateurs de divers organismes qui aident les résidents de la province à acquérir les compétences et connaissances requises pour trouver un emploi à long terme, faire progresser leur carrière et accéder à des possibilités d'entrepreneuriat. Les propositions présentées dans le cadre du Fonds visent à aider les personnes et les groupes les plus touchés par la pandémie de COVID-19, y compris les personnes en situation de handicap. Chaque projet approuvé fera l'objet d'un financement pouvant même représenter la totalité des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 500 000 \$.

Communications publiques et accessibilité

En raison du manque de formats accessibles, il pourrait être particulièrement difficile pour les personnes en situation de handicap d'avoir accès aux renseignements communiqués par les gouvernements au sujet de la pandémie de COVID-19. Des formats accessibles peuvent faciliter la compréhension de l'information sur la santé. Parmi les exemples, mentionnons les formats faciles à lire, le sous-titrage, l'interprétation en langue des signes, de même que le texte en lettres gravées ou en braille sur les affiches, etc. La technologie peut être utile dans certains cas, mais elle n'est pas infaillible. Les personnes souffrant de handicaps cognitifs, par exemple, peuvent avoir besoin d'aide pour accéder à l'information, et d'autres peuvent ne pas avoir accès à Internet à la maison (notamment les personnes en situation de handicap des régions éloignées).

Ce besoin de communications accessibles et d'engagement avec la communauté des personnes en situation de handicap a été souligné par le groupe consultatif fédéral COVID 19 sur les personnes en situation de handicap comme essentielles pour une réponse à la pandémie qui tienne compte des personnes en situation de handicap.

Dans ce contexte, les gouvernements FPT ont mis en œuvre une variété de mesures en reconnaissance de leur obligation, en vertu de l'article 9 de la CDPH, de prendre des mesures appropriées pour faire en sorte que les personnes en situation de handicap aient accès à l'information et à la communication sur la base de l'égalité avec les autres.

Mesures

- Pour l'élection générale de 2021, Élections Canada a offert sa série habituelle d'outils et de services pour rendre le vote accessible. Il a également fourni aux bureaux de scrutin des masques faciaux clairs pour aider les préposés au scrutin à communiquer avec les électeurs qui doivent lire les expressions faciales et sur les lèvres. Des améliorations importantes ont été apportées aux services de vote par correspondance afin de faciliter la demande et le renvoi d'un bulletin de vote par la poste. Un soutien a été fourni aux électeurs ayant besoin d'aide pour remplir leur bulletin de vote postal. Malgré les défis posés par la COVID-19, comme la nécessité de nouveaux emplacements plus grands pour permettre la distanciation physique, plus de 97 % des bureaux de scrutin répondaient aux critères d'accessibilité obligatoires d'Élections Canada ou offraient un accès de plain-pied, soit un taux similaire à celui des élections fédérales de 2019. Des

renseignements complets sur l'accessibilité des bureaux de scrutin et les bureaux de scrutin substitués ont été fournis par les bureaux locaux d'Élections Canada.

- Le Gouvernement du Canada a octroyé du financement pour assurer la production et la distribution durables de documents sous une forme non traditionnelle. Il a notamment aidé l'industrie canadienne de l'édition indépendante à créer des livres numériques accessibles à la source et soutenu le secteur sans but lucratif pour qu'il donne accès aux documents sous forme non traditionnelle. En outre, le gouvernement du Canada s'est engagé à augmenter son financement des services de soutien qui assurent un accès équitable à la lecture et à d'autres ouvrages publiés pour les Canadiens ayant une déficience de lecture des imprimés.
- Dans l'ensemble du Canada, les gouvernements ont fourni une interprétation en langue des signes lors de conférences de presse et de séances d'information quotidiennes relatifs à la pandémie de COVID-19.
- Le gouvernement du Canada a offert du financement aux organismes pancanadiens œuvrant pour les personnes en situation de handicap par l'intermédiaire de la composante Personnes handicapées du Programme de partenariats pour le développement social. Les fonds visent à améliorer les moyens de communication et les activités d'engagement pour, du même coup, contrer les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les personnes en situation de handicap. L'octroi de financement aux organismes permet d'établir des liens avec l'ensemble des personnes en situation de handicap et d'adapter les communications et la mobilisation selon les divers besoins.
- Le gouvernement du Canada élaboré les documents « Communications accessibles pendant la pandémie de COVID-19 et autres urgences : Lignes directrices pour les organisations » et « Communications accessibles pendant la pandémie de COVID-19 et d'autres situations d'urgence : Lignes directrices pour les personnes en situation de handicap ». Il s'agit de lignes directrices pratiques à l'intention des personnes en situation de handicap en cas de crise de santé publique ou d'autres situations d'urgence. Elles visent à éliminer les obstacles à la communication qui peuvent survenir pendant les crises de santé publique et les situations d'urgence, et elles ont été élaborées suivant les conseils d'associations nationales de personnes en situation de handicap et d'autres intervenants.
- Le gouvernement du Canada a également élaboré des lignes directrices semblables sur les communications accessibles à l'intention des organismes fédéraux, ainsi que des lignes directrices sur les pratiques accessibles pour le retour au travail, la création d'un plan d'intervention d'urgence accessible et la prestation de services accessibles en cas d'urgence, y compris pendant la COVID-19.
- Le gouvernement de l'Alberta a mis à jour le site Alberta Biz Connect, un site Web offrant des conseils et des mesures de soutien en milieu de travail pour aider les entreprises et les organismes sans but lucratif touchés par la COVID-19 à fonctionner en toute sécurité et favoriser leur reprise. Alberta Biz Connect offre de l'information et une orientation sur les mesures de santé publique qui ont une incidence sur les entreprises, des mesures de soutien aux entreprises ainsi que des ressources supplémentaires.
- Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ont lancé la nouvelle Ligne Info-COVID. La ligne 8-1-1 permet aux personnes qui appellent de parler à des téléphonistes qui peuvent répondre aux questions sur la COVID-19 et donner les coordonnées d'autres services liés à la distanciation physique et à l'isolement.
- Le gouvernement du Québec s'est assuré de rendre disponible l'information en lien avec la COVID-19 aux personnes ayant une déficience physique, intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, notamment par l'utilisation de formats accessibles tels que sous-titrage, langue signée, interprète, vulgarisation de l'information, adaptations du contenu visuel, etc.

Transport

Du côté des transports, les personnes en situation de handicap doivent surmonter plusieurs obstacles liés à la COVID-19, et certaines des mesures mises en place pour réduire la propagation de la COVID-19 ont involontairement créé de nouveaux obstacles pour certains voyageurs en situation de handicap.

Dans ce contexte, les gouvernements au Canada ont mis en œuvre une variété de mesures en reconnaissance de leurs obligations en vertu de l'article 9 de la CDPH de prendre des mesures appropriées pour s'assurer que les personnes en situation de handicap ont accès au transport sur une base d'égalité avec les autres.

Mesures

- Le gouvernement du Canada a élaboré le document « Pratiques exemplaires en matière de transports accessibles dans le contexte de la COVID-19 ». Il présente des lignes directrices à l'intention des fournisseurs de services de transport, et ce, dans quatre domaines : éloignement physique et déplacements; masques non médicaux ou couvre-visages; désinfection et lavage des mains; communication de l'information. Le guide donne également des conseils que peuvent suivre les personnes en situation de handicap durant la pandémie de COVID-19.
-